

DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE POUR DES TRAVAUX DE MOINDRE ENVERGURE

Données structurantes du projet dit :

N° de référence :

Date d'introduction de la demande :

Date de la décision du bourgmestre :

(*) à remplir par l'Administration Communale

Remarques :

*
*
*

Je / nous soussigné(e)(s) :

Nom / Prénom :

N°, rue :

C.P. et localité :

Téléphone :

E-Mail :

demand(e)(ons) la délivrance d'une autorisation de construire pour les travaux définis au dossier ci-joint, concernant:

cocher ce qui convient :

abris de jardin

hangar

clôtures

pergola / véranda

mur de soutènement

barbecue, four extérieur

plantations / arbres

divers:

carport

garages

piscine / spa (installations fixes)

équipements de jeux

couverture terrasse

terrasse

velux

mezzanine

pompes à chaleur

puissance totale:.....

climatisation

puissance totale:

PV

nombre de panneaux:

dim. d'un panneau:

puissance totale de
l'installation KWp:

La direction des travaux est assurée par

Le gros oeuvre sera exécuté par

Situation géographique

Section

C.P et localité

N° cadastral

Lieu-dit

N°, rue

N° cadastral

Remarques:

.....
.....
.....

Je nous déclare/déclarons avoir pris connaissance du plan d'aménagement général (PAG), partie écrite et partie graphique, ainsi que du règlement sur les bâtisses en vigueur.

Date, localité :

Signature:

.....

Annexes à fournir suivant les articles 78 et 79 du Règlement sur les bâtisses, selon la complexité du projet

- un extrait officiel actuel du cadastre à l'échelle 1 : 2500 ou 1 : 1250, indiquant clairement la ou les parcelles sur lesquelles les travaux sont prévus,
- un plan de situation à l'échelle 1 : 500 ou 1 : 250, indiquant les reculs par rapport aux limites parcellaires et la distance entre les constructions, la dimension des constructions prévues,
- le certificat de performance énergétique pour les bâtiments d'habitation et pour les bâtiments fonctionnels,
- un plan de plantation si le terrain est frappé d'une servitude écologique, telle que fixée dans le plan d'aménagement général ou dans le plan d'aménagement particulier,
- les plans de construction établis de préférence à l'échelle 1 : 100 ou à titre exceptionnel 1 : 50. D'autres échelles sont possibles, à titre exceptionnel, pour des constructions aux dimensions importantes,
- la fiche intitulée « données structurantes du projet » dûment remplie pour chaque parcelle, ou lot de construction
- un levé topographique pour les terrains en forte pente

le cas échéant,

- un certificat délivré par l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-conseils (OAI),
- un extrait de l'acte de propriété mentionnant toute servitude, telle d'une servitude de passage pour les constructions en deuxième position,
- le plan d'urgence et le plan d'intervention des sapeurs-pompiers,
- un descriptif des méthodes de travail prévues pour la réalisation des travaux de démolition d'une construction

Les documents mentionnés ci-dessus doivent être fournis à l'Administration communale en double exemplaire.

Tout document joint doit être plié au format A4 et porter un cartouche indiquant sa date, son contenu, son numéro et, le cas échéant, son index, sur le recto de la page.